Cfdt:
SYNCASS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Commission administrative paritaire des DS

Présentation des candidats du SYNCASS-CFDT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026
VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ SYNCASS-CFDT

Le mot de la secrétaire nationale DS



La reconnaissance des directeurs des soins, l'attractivité de leur corps et la défense de leurs conditions d'exercice demeurent des enjeux majeurs pour l'avenir de la fonction publique hospitalière. Les évolutions statutaires obtenues à la suite du Ségur de la santé, auquel la CFDT a contribué à donner une portée concrète, n'ont répondu que partiellement aux attentes légitimes des directeurs des soins. Elles ne traduisent toujours pas le niveau de responsabilité, l'expertise professionnelle et la diversité des missions exercées par les membres de notre corps. Malgré un parcours de formation exigeant et une expérience professionnelle approfondie, les directeurs des soins ne bénéficient pas encore de la reconnaissance statutaire à la hauteur de leurs fonctions.

Cette situation demeure d'autant plus préoccupante que notre corps est confronté à une crise d'attractivité persistante, marquée par la diminution des effectifs, les difficultés de recrutement et les vacances de postes. Dans les établissements de santé, les instituts de formation, les groupements hospitaliers de territoire et les agences régionales de santé, les périmètres d'intervention s'élargissent, les exigences de pilotage se renforcent et les responsabilités managériales se complexifient. Pourtant, le statut et le régime indemnitaire ne suivent toujours pas cette évolution.

Le SYNCASS-CFDT entend poursuivre avec détermination son action pour obtenir une véritable reconnaissance du corps des directeurs des soins. Notre revendication demeure claire : la création d'un corps de personnel de direction des soins de la fonction publique hospitalière reconnu en catégorie A+ avec des grilles indiciaires et un régime indemnitaire alignés sur ceux des directeurs d'hôpital adjoints. Les discussions relatives à la valorisation des emplois fonctionnels et à l'évolution des voies d'accès au corps constituent des leviers nécessaires mais elles ne sauraient se substituer à une réforme statutaire ambitieuse, cohérente avec les responsabilités exercées et indispensable à l'attractivité de nos métiers.

La défense des directeurs des soins ne peut toutefois se limiter aux seules questions statutaires. La dégradation des conditions d'exercice, les contraintes budgétaires, la multiplication des injonctions et les difficultés de fonctionnement des établissements et des instituts fragilisent les collectifs de travail et réduisent les marges de manœuvre des équipes de direction.

Dans ce contexte, le SYNCASS-CFDT fait du développement d'un management soutenable, du respect des responsabilités professionnelles, de la protection fonctionnelle et de la prévention des risques auxquels les directeurs sont exposés des priorités de son engagement syndical. La CAPN constitue, à cet égard, une instance essentielle de représentation et de défense des directeurs des soins. Elle doit permettre de veiller à l'application des garanties statutaires, à l'équité de traitement des situations individuelles et de défendre les droits des professionnels tout au long de leur parcours.

Le SYNCASS-CFDT y inscrit son action dans la continuité d'un engagement de terrain, nourri par le dialogue avec les collègues, l'intervention auprès des pouvoirs publics et l'accompagnement des directeurs confrontés à des difficultés professionnelles. Le SYNCASS-CFDT est le seul syndicat qui investit une fonction de directrice des soins permanente à temps plein pour la défense de la profession dans son équipe nationale.

En votant pour le SYNCASS-CFDT, vous renforcerez notre capacité à défendre le service public et ses établissements, à vous représenter efficacement et à vous soutenir tout au long de votre parcours. Il en va de l'avenir de nos fonctions de direction !

Votez pour défendre votre profession, votez SYNCASS-CFDT !

Jean-Marc BOUSSARD, coordonnateur des instituts de formation 4
Yvelines (78)

Anne-Marie FORET-VIALA, secrétaire nationale DS, permanente nationale SYNCASS-CFDT 4
Paris (75)

Cyril MARTINEZ, coordonnateur général des soins 5
Ain (01)

Nathalie MOLA, directrice des soins 5
Gironde (33)

Najat BENARAB, directrice des soins 6
Paris (75)

Linda SALAUN, coordonnatrice générale des soins 6
Loire-Atlantique (44)

Sandrine CHAUVEL, coordonnatrice générale des soins et directrice des instituts de formation 7
Orne (61)

Véronique LESCOP, coordonnatrice des instituts de formation 7
Morbihan (56)

Jean-Marc BOUSSARD, coordonnateur des instituts de formation

Yvelines (78)



« Fort de mon engagement syndical au SYNCASS-CFDT, je souhaite aujourd'hui défendre et valoriser le métier de directeur des soins. »

De formation initiale manipulateur en électroradiologie médicale, j'ai commencé ma carrière à l'AP-HP. J'ai exercé au sein de cette institution comme cadre de santé puis comme cadre supérieur. C'est en 2005 que je suis devenu directeur des soins. A ma sortie de l'ENSP, j'ai débuté en tant que coordonnateur général des soins au sein du centre hospitalier de Dreux puis ai intégré ces mêmes fonctions sur le centre hospitalier de Versailles.

Je suis aujourd'hui coordonnateur des instituts de formation du GHT 78 Sud soit cinq instituts. Mon implication et mon engagement depuis de nombreuses années au sein du SYNCASS-CFDT ont toujours eu pour objectif la défense de notre profession et de son statut.

S'engager de manière plus forte au sein d'un syndicat qui porte les mêmes valeurs que les miennes est pour moi aujourd'hui une évidence.

Anne-Marie FORET-VIALA, secrétaire nationale DS, permanente nationale SYNCASS-CFDT

Paris (75)



« Une expérience de terrain, un engagement syndical, une ambition collective. Depuis plus de dix ans, cet engagement syndical accompagne mon parcours professionnel et nourrit ma conviction : la défense individuelle des directeurs des soins et la reconnaissance collective de notre métier sont indissociables. »

Diplômée de l'EHESP en 2015, je suis engagée au SYNCASS-CFDT depuis mon entrée dans le corps. Depuis deux ans, j'exerce les fonctions de secrétaire nationale de la section des directeurs des soins, un engagement qui renforce chaque jour ma conviction : notre profession doit être pleinement reconnue et nos droits activement défendus.

Je souhaite aujourd'hui mettre cet engagement au service de notre corps et contribuer, au sein de la commission administrative paritaire nationale (CAPN), à faire entendre la voix des directrices et directeurs des soins en étant attentive à la défense des situations individuelles, à l'équité de traitement et à l'accompagnement des parcours.

Directrice des soins, c'est exercer un métier exigeant, aux responsabilités multiples, au croisement des enjeux humains, organisationnels, stratégiques et institutionnels. Pourtant, l'étendue de nos missions, notre expertise et notre contribution au pilotage des établissements ne sont toujours pas reconnues à leur juste niveau. Je souhaite défendre un corps attractif, un statut à la hauteur de nos responsabilités, une juste reconnaissance indiciaire et indemnitaire, et des perspectives d'évolution professionnelle lisibles et équitables.

Forte de mon engagement syndical et de mon expérience nationale, je souhaite porter avec détermination une voix collective, solidaire et constructive.

Cyril MARTINEZ, coordonnateur général des soins

Ain (01)



« C'est solidairement que le corps des directeurs des soins parviendra à sa reconnaissance statutaire. »

Un exercice professionnel diversifié m'a donné l'opportunité de développer une bonne connaissance des différents secteurs d'activités ainsi que des métiers composant les établissements de santé. Tant dans le domaine de la pédagogie que celui de la gestion, mes exercices m'ont apporté une vision élargie des parcours professionnels. Actuellement sur un poste de CGS l'opportunité m'a été donnée de plusieurs mobilités qui m'ont permis de travailler sur la position stratégique du directeur des soins et de son évolution dans son positionnement institutionnel, avec les partenaires extérieurs mais aussi les tutelles.

Le travail territorial quant au maillage de l'organisation des activités de soins au bénéfice des usagers du système de santé m'a toujours animé dans les domaines stratégiques tout autant que sur les parcours de soins des usagers.

Incarner la fonction pour œuvrer à la mise en lumière de la légitimité et travailler sur la reconnaissance statuaire du corps des DS est pour moi un axe majeur de mon engagement syndical.

Nathalie MOLA, directrice des soins

Gironde (33)



« Adhérente au syndicat depuis 2020, je souhaite aujourd'hui m'investir plus activement au sein de la CAPN et contribuer à la représentation des directeurs des soins. Attentive aux réalités de terrain, ma mission consistera à recueillir vos attentes, vos difficultés et vos propositions afin de défendre efficacement vos situations individuelles auprès des instances compétentes. »

J'ai aussi à cœur de défendre l'attractivité et la valorisation de notre métier, ainsi que l'amélioration de nos conditions de travail et d'exercice. Ces enjeux sont essentiels pour reconnaître l'engagement des directeurs des soins, renforcer l'intérêt pour cette fonction et soutenir son évolution.

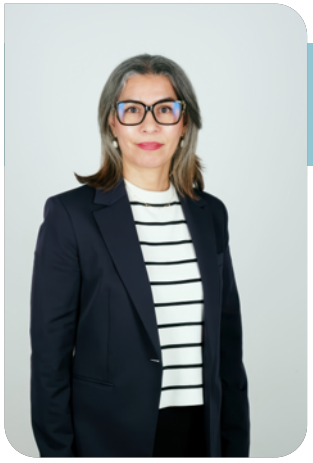
J'ai commencé ma carrière de manager en Nouvelle-Aquitaine, au CHU de Bordeaux puis au CH Charles Perrens, dans les domaines de la formation et de la gestion. Ces premières expériences m'ont donné une vision concrète des différentes dimensions de la fonction. Élève directrice des soins à l'EHESP, au sein de la promotion 2020, j'ai complété mon expérience en découvrant l'exercice professionnel dans d'autres régions et notamment au CHU de Nantes.

Directrice des soins, j'ai ensuite exercé pendant cinq ans au CHU de Brest, dans le cadre d'une mobilité professionnelle. Mes missions se sont progressivement élargies au sein de la direction de la stratégie, des projets et de la transformation. De retour dans ma région, je suis aujourd'hui coordonnatrice générale des soins et directrice de l'Institut des métiers de la santé au CH d'Arcachon.

Forte de ce parcours, je souhaite mettre mon expérience et ma capacité d'écoute au service du collectif. Ma candidature à la CAPN s'inscrit dans une volonté de contribuer à la valorisation de notre profession, de relayer les préoccupations de mes collègues et de participer à la construction de réponses adaptées aux évolutions de notre fonction.

Najat BENARAB, directrice des soins

Paris (75)



« Adhérente depuis la sortie de l'EHESP, j'aspire aujourd'hui à promouvoir le corps des directeurs des soins et à soutenir les collègues en CAPN. »

De filière infirmière, j'ai eu un exercice professionnel varié et toujours engagé dans l'institution. Même si j'ai principalement exercé à l'AP-HP, j'ai eu l'opportunité de rejoindre un établissement public de santé et évolué vers la fonction de cadre de santé. De retour à l'AP-HP, je deviens cadre supérieur et assure deux mandats de pôle. Après la crise Covid, ma volonté d'être plus encore actrice au sein de nos institutions s'est renforcée et j'ai intégré l'EHESP en 2021.

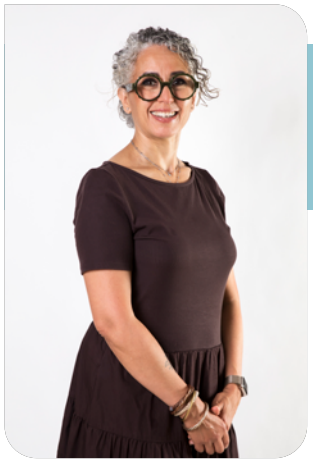
En sortie d'école en 2022, j'ai pris le poste de directrice des soins à l'hôpital Antoine-Béclère à Clamart, poste sur lequel j'ai pu mesurer les défis et challenges que relèvent chaque jour les directeurs des soins pour maintenir les organisations soignantes.

Aujourd'hui, j'occupe le poste de directrice des soins de l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne et adjointe au coordonnateur général des soins du Groupe hospitalier Paris-Saclay.

Je souhaite mettre mon engagement au service de la profession et participer à sa reconnaissance statutaire.

Linda SALAUN, coordonnatrice générale des soins

Loire-Atlantique (44)



« Le sens de mon engagement : porter la voix des directeurs des soins, défendre l'équité, faire reconnaître nos responsabilités, notre statut et agir collectivement pour un service public de santé qui doit rester fort et humain. »

Infirmière anesthésiste puis cadre de santé au sein des plateaux techniques, mon parcours m'a conduite progressivement vers les fonctions de direction des soins, avec une conviction constante : la qualité du service public hospitalier repose avant tout sur des professionnels reconnus, écoutés et soutenus.

Syndiquée à la CFDT depuis mes années de cadre de santé, puis membre de la CAP au CHU de Nantes, j'ai pu mesurer combien la défense des collègues et le dialogue social sont essentiels, notamment dans les situations individuelles complexes.

Directrice des soins, promotion 2025, je poursuis dans cette démarche avec humilité mais aussi détermination, consciente de la responsabilité que représente le fait de porter la voix de nos collègues. Je souhaite contribuer à une représentation attentive aux réalités du terrain, soucieuse d'équité et respectueuse de la diversité de nos parcours. Parce que nos fonctions peuvent parfois nous isoler, je crois à la force du collectif, à la qualité de l'écoute et à la solidarité pour faire progresser nos droits et notre reconnaissance professionnelle.

Sandrine CHAUVEL, coordonnatrice générale des soins et directrice des instituts de formation

Orne (61)



« Forte de mon expérience de terrain et de direction, je m'engage pour une représentation à l'écoute des professionnels et de leurs attentes. »

Infirmière diplômée en 1996, j'ai ensuite évolué vers des fonctions d'encadrement en obtenant mon diplôme de cadre de santé en 2004, puis en exerçant en tant que cadre supérieure de santé.

Souhaitant poursuivre mon engagement au service des professionnels et des organisations de santé, j'ai intégré l'EHESP en 2019, dans le cadre de mon évolution professionnelle vers des fonctions de direction.

Mon parcours m'a permis d'acquérir une connaissance approfondie du terrain, des réalités professionnelles et des enjeux institutionnels. Je souhaite aujourd'hui mettre cette expérience au service de la représentation des professionnels, en portant leurs préoccupations, en favorisant le dialogue et en contribuant aux réflexions et aux décisions qui les concernent.

Véronique LESCOP, coordonnatrice des instituts de formation

Morbihan (56)



« L'exercice de directeur des soins est riche de sa pluralité d'exercice et de la complexité de ses multiples interfaces. Ses missions incontournables et indispensables au fonctionnement de nos établissements et instituts méritent une juste identification et reconnaissance. »

Directrice des soins, promotion 2007, j'ai développé une expertise sur les formations des professionnels de santé. Après douze ans d'exercice au GHT d'Armor, et depuis 2019 au Groupe hospitalier Bretagne sud en qualité de coordinatrice des instituts, je suis mobilisée sur l'ensemble des réformes traversées par l'appareil de formation des professions de santé.

Impliquée dans des expérimentations pour valoriser nos formations et donc nos métiers, j'ai développé une pratique expérientielle qui me permet de bien intégrer l'écosystème ARS / collectivités territoriales / associations professionnelles / universités / GCS IFSI et l'ensemble des parties prenantes qui participent à l'organisation des compétences en santé. Je participe aux enjeux de la qualité de l'offre de soins par cette voie.

Le SYNCASS-CFDT auquel j'adhère depuis bientôt vingt ans a toujours été proactif et particulièrement impliqué sur l'identification, la valorisation et la promotion de notre corps. Je choisis cette année de pousser mon engagement au bénéfice de l'ensemble des collègues directeurs des soins.

Cfdt: SYNCASS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

JE VOTE SYNCASS-CFDT

#CAPNDS

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS DES SOINS

Le niveau de tension comme l'exercice des responsabilités n'ont jamais été aussi pesants dans les établissements. Parallèlement aux questions budgétaires, les directeurs des soins ont été confrontés au défi de l'attractivité des professionnels de santé, dont le rapport au travail a été considérablement modifié depuis la crise Covid. Il en va de même pour les instituts de formation, les réformes successives ayant fortement mobilisé les équipes pédagogiques et complexifié la formation des futurs soignants.

Au cours de ce mandat, les représentants du SYNCASS-CFDT à la CAPN des directeurs des soins ont poursuivi leur engagement au service des collègues, dans un contexte marqué par la transformation des organisations, l'intensification des responsabilités et la fragilisation de l'attractivité du corps.

Nous avons défendu la reconnaissance pleine et entière des directrices et directeurs des soins comme personnels de direction, porté leurs revendications statutaires et indemnitaires et alerté sans relâche les pouvoirs publics sur l'urgence de faire évoluer leur cadre d'emploi. Nous avons exercé notre vigilance sur les évaluations, les tableaux d'avancement de grade et les situations individuelles, avec la conviction que chaque carrière mérite une attention particulière et un accompagnement exigeant.



Anne-Marie FORET-VIALA,
Secrétaire nationale section des DS
du SYNCASS-CFDT

Face à la réduction des effectifs, à la complexification des missions et aux inégalités persistantes de reconnaissance au sein des équipes de direction, nous avons continué à porter une exigence claire : donner aux directeurs des soins les moyens, la place et la reconnaissance correspondant à leurs responsabilités.

Des avancées ont été obtenues sur les emplois. Cependant, beaucoup d'engagements restent à concrétiser. La revalorisation statutaire et indemnitaire, l'attractivité du corps, la reconnaissance des emplois fonctionnels, l'amélioration des conditions d'exercice et la sécurisation des parcours demeurent des priorités incontournables.

Notre engagement se poursuivra avec la même détermination pour faire entendre la voix des directeurs des soins, défendre leurs droits et obtenir des réponses concrètes à leurs attentes.

La mobilisation du SYNCASS-CFDT reste entière pour défendre ce que nous avons toujours revendiqué : un corps de personnel de direction des soins de la fonction publique hospitalière, reconnu en catégorie A+, disposant des mêmes grilles indiciaires et du même régime indemnitaire que les directeurs d'hôpital adjoints, que l'exercice soit en établissements, en instituts et en qualité de conseillers techniques ou pédagogiques.

Le SYNCASS-CFDT veut négocier un statut modernisé et attractif pour les directeurs des soins en cohérence avec leurs larges responsabilités. Nous voulons le droit à un management éthique et responsable. Nous voulons que l'État retrouve enfin le chemin du dialogue social, pour traiter du statut, de la gestion nationale, des effectifs, de la formation initiale et continue, de l'harmonisation statutaire et indemnitaire au sein des équipes de direction, de l'évolution des emplois fonctionnels... Les chantiers sont nombreux et urgents pour remédier à l'érosion démographique alarmante du corps et restaurer son attractivité.

EN DÉCLINAISON DE CES ORIENTATIONS, LE SYNCASS-CFDT REVENDIQUE :

- ✓ **l'alignement des grilles indiciaires sur celles des directeurs d'hôpital adjoints,** la rectification de la grille des emplois fonctionnels et la révision du GRAF par des grilles revalorisées et la suppression de la règle restrictive d'accès au vivier 2 ;
- ✓ **la révision du régime indemnitaire** par l'adoption des mêmes montants de référence (plafonds et socles) que ceux des directeurs d'hôpital adjoints ;
- ✓ **l'attribution d'une indemnité d'intérim de direction,** les directeurs des soins ayant été initialement « oubliés », alors qu'ils sont régulièrement chargés par les ARS de ce type de mission notamment dans les établissements du champ des D3S ;
- ✓ **la revalorisation des indemnités versées aux élèves directeurs des soins durant leur scolarité,** promise cette année, selon les modalités mises en œuvre pour les deux autres corps de direction ;
- ✓ **la concrétisation de l'engagement d'enrayer l'érosion des effectifs,** par le raccourcissement de la durée exigée pour l'accès au concours d'entrée à l'EHESP des cadres de santé et l'élargissement aux non-cadres, la mise au point des modalités d'un tour extérieur pour une mise en œuvre dès 2027 et un relèvement concomitant du nombre de places au concours ;

- **l'action résolue pour l'égalité professionnelle,** pour faciliter l'accès des femmes aux fonctions à hautes responsabilités, l'égalité dans tous les compartiments de la rémunération ;
- **l'accès effectif au droit en matière de santé au travail** dans des conditions compatibles avec les spécificités de l'exercice et un suivi de la santé au travail hors de l'établissement ;
- **la prévention des risques psychosociaux et le repérage des situations professionnelles à risque** en vue de leur traitement, par la mise en œuvre et le suivi du dispositif de signalement et d'analyse des situations, l'accès aux dispositifs de médiation, avec l'appui du CNG et l'extension de son offre d'accompagnement ;
- **la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail** avec un suivi renforcé des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et la mise en œuvre de mesures de protection immédiates ;
- **le soutien aux directeurs et aux équipes lors des situations de crises et de conflits.** Les violences verbales, injures, menaces, intimidations et diffamations nécessitent que l'Etat intervienne, en soutien, en réparation et en sanction des débordements. La protection fonctionnelle, actuellement inégalement octroyée, doit être gérée intégralement par le CNG ;
- **la mobilité choisie, en lien avec le CNG,** qui tienne compte des regroupements d'établissements et de leur effet sur les possibilités de mobilités, des situations particulières (détachements, outre-mer, disponibilités), afin de permettre la valorisation des parcours et de garantir les conditions du retour, mais aussi des rapprochements familiaux ;
- **l'accès assuré à la formation continue,** pour concrétiser le droit statutaire à l'adaptation à l'emploi et aux projets personnels.

LE SYNCASS-CFDT, UNE MÉTHODE ET UNE VOLONTÉ, A VOTRE SERVICE, POUR AGIR :

- en CAPN, pour garantir vos droits : recours sur évaluation, recherche d'affectation, refus de CET, de formation ou de télétravail, par l'information et le suivi de votre dossier.
- au quotidien, pour préserver vos intérêts dans l'exercice de vos responsabilités : garantir le respect de votre personne et de vos fonctions en cas de difficulté, vous conseiller, alerter et exiger les soutiens.

VOS CANDIDATS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS DES SOINS :



Jean-Marc BOUSSARD
Coordonnateur instituts de formation
Yvelines (78)



Anne-Marie FORET-VIALA
Permanente nationale
Secrétaire nationale



Cyril MARTINEZ
Coordonnateur général des soins
Ain (01)



Nathalie MOLA
Directrice des soins
Gironde (33)



Najat BENARAB
Coordonnatrice générale des soins
Paris (75)



Linda SALAUN
Coordonnatrice générale des soins
Loire-Atlantique (44)



Sandrine CHAUVEL
Coordonnatrice générale des soins
Orne (61)



Véronique LESCOP
Coordonnatrice instituts de formation
Morbihan (56)

VOTER POUR LE SYNCASS-CFDT C'EST CHOISIR :

- une compétence reconnue sur les dossiers statutaires
- une capacité d'intervention auprès des pouvoirs publics
- l'efficacité à vos côtés dans vos démarches

VOTEZ ET INVITEZ VOS COLLÈGUES À VOTER SYNCASS-CFDT, VOTRE SYNDICAT SUR HTTPS://WWW.CNG.WEBVOTE.FR/

JE VOTE SYNCASS-CFDT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

syncass-cfdt.fr/linkedin

syncass-cfdt.fr/facebook

syncass-cfdt.fr/youtube

syncass-cfdt.fr/instagram

SYNCASS-CFDT - 14 rue Vésale 75005 Paris
Tel : 01 40 27 18 80 - www.syncass-cfdt.fr - contact@syncass-cfdt.fr
Syndicat national des directeurs, cadres , médecins et pharmaciens des établissements sanitaires et sociaux publics et privés